



Formation continue

Département d'acupuncture

Recherche scientifique en acupuncture : Mécanismes d'action et données probantes

20 mai 2025

Formatrice:

Stéphanie Racette, Ac.

Durée

2 Heures (0.2 UEC)

Horaire

Mardi, 20 mai 2025

17h à 19h

Lieu :

En ligne, sur Microsoft Teams

Évaluation :

Questionnaire en ligne

Coût :

75\$

Description de la formation

Cette formation vise à outiller les acupuncteurs et acupuntrices pour mieux comprendre, expliquer et valoriser leur pratique dans un langage accessible et rigoureux. À travers une exploration des données probantes issues de la recherche clinique et fondamentale, les participant.es s'initieront aux mécanismes d'action pouvant expliquer l'effet analgésique de l'acupuncture.

Ils et elles apprendront également à apprivoiser le vocabulaire biomédical utilisé dans la littérature scientifique, afin de développer une aisance à communiquer avec les autres professionnels.les de la santé. Enfin, l'accent sera mis sur la capacité à vulgariser ces concepts auprès de la clientèle, en restant fidèle aux fondements de la médecine traditionnelle chinoise.

Objectifs de la formation :

- S'initier aux données probantes de la recherche clinique en acupuncture sur l'efficacité des traitements
- S'initier aux données probantes de la recherche fondamentale en acupuncture sur les mécanismes d'action pouvant expliquer l'analgésie par acupuncture
- Apprivoiser le vocabulaire biomédical permettant d'expliquer le fonctionnement de l'acupuncture
- Acquérir un niveau de langage biomédical permettant d'échanger sur l'acupuncture avec d'autres professionnels.les de la santé
- Développer la capacité de vulgariser le fonctionnement de l'acupuncture auprès de la clientèle, sans renier les bases fondamentales

Politique d'annulation. La politique d'annulation est stricte : toute annulation doit être faite par écrit ou par courriel à l'attention de Marilyne Meloche à l'adresse suivante : 6400 16e avenue Montréal H1X 2S9, ou via courriel fcacupuncture@crosemont.qc.ca avant le **13 mai 2025**. Pour toute annulation faite après cette date, aucun remboursement possible. Toutefois, si le collègue annule l'activité, la totalité du montant sera remboursée.